

Compte-rendu

du Conseil Municipal du 10 novembre 2017

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille dix-sept et le dix du mois de novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 6 novembre 2017 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert, GRANDIDIER Karine, WINNINGER André, NICOLET Cédric

Excusées : HUGUENOTTE Huguette.

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné M. Hubert JUSTE secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

Conseil communautaire du 16 octobre 2017 – (Serge Monnet, Hubert Juste)

FPU : la réunion est essentiellement consacrée à une présentation des enjeux de la Fiscalité Professionnelle Unique. La CCLL va devoir décider si elle adopte la FPU. Si la CCLL adopte la FPU, toutes les cotisations professionnelles sur les entreprises (CFE, CVAE, etc. .) seront uniquement prélevées par la communauté de communes et plus par les communes. Les communes recevront en contre-partie chaque année une attribution de compensation calculée sur le montant des cotisations professionnelles qu'elles percevaient la dernière année avant le passage en FPU.

Le passage en FPU permet à la CCLL de recevoir une Dotation Globale Forfaitaire bonifiée (mais le montant de cette bonification n'a pas été quantifié). Le passage en FPU a aussi une incidence importante pour les transferts de compétences à venir : chaque transfert de compétence sera accompagné d'une attribution de compensation, dans un sens ou dans l'autre.

Voirie : Un atlas de la voirie a été réalisé pour l'ensemble des communes avec un classement (de 1:très fortement dégradé à 5:très bon état). Amondans compte 1581 m de voirie d'intérêt intercommunal classée comme suit :

2 : Rue de la Fontaine

3 : Rue du Repos, Impasse Choulet, Rue de la Fontaine des Sages

4 : Rue Choulet, Rue des Vergers

5 : Rue Louise Pommery, Grande Rue

Conseil communautaire du 9 novembre 2017 – (Hubert Juste)

FPU : Le conseil communautaire a validé le passage en Fiscalité Professionnelle Unique au 1^{er} janvier 2018.

Socio-culturel : Le conseil autorise le président à signer la convention avec le syndicat du pays de Quingey (4089 €) pour les activités adolescents organisées pendant les vacances d'été 2017.

Maison de santé : Le conseil autorise la signature d'une convention pour l'utilisation de la maison de santé par la médecine du travail à Amancey

SPANC : le conseil autorise la création d'un poste (à pourvoir) de contrôleur des dispositifs d'assainissement non collectif.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Protection du captage : la société MTBI est venue poser une grille de protection sur la bouche de sortie du trop plein à la source.

Logements communaux . En raison d'un problème récurrent de réglage du tirage sur la chaudière de l'appartement 1^{er} étage de la cure, le conseil décide de demander à l'entreprise Morel de remplacer le mécanisme de tirage conformément au devis du 22/8/17 : 342 € HT. NB : le défaut de réglage empêche parfois de pouvoir diminuer le tirage sur cette installation où il y avait déjà eu un feu de cheminée en début d'année.

ATELIER COMMUNAL

Nous avons reçu 4 offres pour la réalisation de l'atelier communal (bâtiment en bois étuvé de 6 m x 6m, 2 fenêtres, 1 porte de garage bois double battant, 1 porte standard, couverture tuiles) :

Prestibois (Besançon) : 23 360 € TTC

Charmabris (Etalans) : 20 238 € TTC mais le devis ne comprend pas la porte de garage

Aymonier (Fertans) : 21 272 € TTC

Bole-Richard (Déservillers) : 21 526 € TTC

Le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise Aymonier qui est la moins chère et qui a présenté l'offre la plus détaillée.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal valide également le devis de réalisation de la dalle par l'entreprise Rigoli pour un montant TTC de 2300,40 € (deux autres propositions d'un montant de 4400 et 5600 €)

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

EXTINCTEURS – BLOCS ÉCLAIRAGE DE SECOURS

Après une visite par une société spécialisée, il s'avère que tous les extincteurs de la mairie et la salle des fêtes doivent être remplacés (la durée de validité d'un extincteur est de 10 ans maximum). Il convient donc d'acheter un extincteur CO2 (tableaux électriques) et un extincteur à eau de 6 litres (réglementaire pour une surface jusqu'à 200 m²) pour chaque étage (mairie et salle des fêtes). Le conseil municipal valide le devis de la société Général Sécurité à Ornans pour la fourniture et pose de 2 extincteurs CO2 et 2 extincteurs à eau pour un montant total de 298 € HT, ainsi que la vérification annuelle des 4 extincteurs pour un montant total de 40 € HT.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Il a par ailleurs été constaté que les blocs d'éclairage de secours de la salle des fêtes ne fonctionnaient plus (plus d'éclairage, un bloc manquant). Il sera demandé au comité des fêtes de procéder à leur remise en état.

FORÊT

8 portions d'affouage ont été marquées pour les affouagistes. Elles seront toutes constituées de 2 parties, pour une part de houpriers dans la parcelle 13 et pour l'autre part du reste des années précédentes (replat Sansonnens). L'ONF a demandé que les houpriers soient traités en priorité afin de préserver les semis qui se trouvent dessous. Chaque affouagiste devra donc commencer par les houpriers et ne pourra faire la 2ème partie qu'une fois ses houpriers terminés.

DÉCISION MODIFICATIVE

Afin de permettre de régler la facture MTBI concernant la pose d'une grille de protection à la source dans le cadre de la protection du captage il convient d'ouvrir les crédits correspondants dans le budget eau en investissement :

21531 : 500 €

Ces crédits sont pris sur l'excédant d'investissement.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Demande de subvention pour un voyage scolaire

Le collège du sacré cœur à Amancey a adressé à la mairie une demande d'aide financière pour un voyage scolaire culturel à Lyon auquel participera 1 enfant du village. Le conseil municipal accorde une aide de 30 € par collégien conformément à la délibération du 6 février 2015.

Fond de Solidarité pour le Logement – Fond d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas contribuer au FSL et FAAD.

Viabilisation parcelle Pauline Richard

Madame Richard a bien pris note que le conseil municipal s'était prononcé pour que le muret de pierre communal en limite de sa propriété soit conservé, et elle demande en conséquence qu'il soit régulièrement entretenu (notamment défricher les arbustes qui l'endommagent)

En ce qui concerne l'évacuation des eaux pluviales, le conseil municipal confirme que la parcelle au 6 rue du Repos n'est pas raccordable au réseau d'eau pluviale et qu'il convient ici d'aménager une évacuation par le sol (tranchée filtrante par exemple).

Logement école

Le locataire du logement haut de l'école demande si il est envisagé d'abattre l'épicéa qui pourrait présenter un danger en cas de chute quand l'atelier sera réalisé. Le conseil municipal indique que l'abatage des arbres autour le l'école n'est pas d'actualité.

Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 5 janvier 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.